L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 SEPTEMBRE 1887. 61ème Année

FEUILLETON.

No 7. Commencé le 24 juillet.

LE MILLION DU PÈRE RACLOT

—PAR—

EMILE RICHEBOURG

—Suite—

XI

Le jeudi suivant, M. de Santenay ayant à faire à la ville, sa fille l'accompagna comme elle se l'était promis, et, pendant que le général s'occupait de ses affaires, Mathilde alla rendre visite aux dames dominicaines.

Comme toujours, elle fut d'abord reçue par la sœur Louise, au parloir, où plusieurs autres sœurs vinrent l'une après l'autre pour l'embrasser.

Mathilde ayant demandé à voir la supérieure, on lui répondit que la mère était souffrante et ne pouvait la recevoir. Mais on ne manquerait pas de lui dire que Mlle de Santenay était venue à la communauté.

La jeune fille, sans laisser voir sa contrariété, manifesta alors le désir de causer un instant avec la sœur Angèle, dont elle connaissait la grande amitié pour Marthe.

Appelée, la sœur Angèle ne tarda pas à paraître, et montra à Mlle de Santenay par son accueil, combien elle était heureuse de la revoir.

—Ma chère Mathilde, dit-elle, on m'a prévenue que vous désiriez me parler; venez donc au jardin; c'est aujourd'hui jeudi, nos jeunes demoiselles sont en récréation, et toutes nos sœurs sont avec elles.

Mathilde suivit la sœur, et, tout en se promenant à travers les nombreux groupes de jeunes filles, elle cherchait Marthe du regard; mais ce fut en vain: la jeune novice, avertie de la visite de son amie, était vite montée dans sa chambre.

—Ma sœur, dit Mathilde, je n'ai pas à vous le cacher, je croyais voir ici Marthe Raclot.

—Marthe Raclot! fit la religieuse jouant l'étonnement, est-ce qu'elle vous a donné rendez-vous à la communauté?

—Non, ma sœur.

—Alors, je ne comprends pas....

—Eh bien, ma sœur, je croyais que depuis plus de deux mois, Marthe était revenue à la communauté.

—Et pourquoi croyiez-vous cela, ma chère Mathilde?

—Parce que Marthe n'étant plus chez son père....

—Marthe n'est plus chez son père?

—Depuis plus de deux mois, comme je viens de vous le dire, ma sœur, et je ne voyais pas qu'elle pût être ailleurs que dans cette maison où, vous, ma sœur Angèle, la mère supérieure et toutes les sœurs êtes devenues ses amies.

—Assurément, ma chère Mathilde, nous avons toutes pour Marthe une grande affection et notre maison lui sera toujours ouverte. Mais vous n'ignorez pas que Mlle Marthe Raclot a obtenu son brevet de capacité, un brevet supérieur. Vous pouvez donc croire, ma chère Mathilde, que Marthe n'a quitté son père que pour se placer comme institutrice dans un pensionnat de jeunes demoiselles.

Après cette réponse de la religieuse, Mlle de Santenay n'avait plus à faire aucune question. Elle se retira n'ayant plus la conviction que Marthe était rentrée à la communauté.

Le surlendemain, c'est-à-dire le samedi, M. et Mme Monnier donnaient leur petite fête à laquelle assistait Mlle Lormeau, leur nouvelle amie. Le gendre des époux Monnier, le notaire Rousselet, se trouva placé à table à côté de Mlle Lormeau. Homme du monde, gracieux, aimable, d'une politesse exquise, ayant enfin du savoir-vivre, le jeune notaire fit facilement la conquête de sa voisine.

Mlle Lormeau, qui s'enthousiasmait vite, déclara que M. Rousselet était charmant et qu'elle ne voulait plus avoir que lui pour notaire.

—Bravo! s'écria M. Monnier en riant, une nouvelle et bonne cliente pour mon gendre.

A la suite du dîner, il y eut une petite sauterie avec intermèdes de musique et de chant, un moyen fort agréable de faire reposer les jambes.

A table, Mlle Lormeau n'avait pas manqué de parler de Georges de Santenay, ingénieur des ponts et chaussées, et de dire, avec un certain orgueil, que ce jeune homme d'un si bel avenir était son neveu.

Bien sûr, Mlle Lormeau voulait voir ce que dirait le notaire. C'était une amorce. Mais on était à table, plusieurs personnes pouvaient entendre et le notaire, en homme prudent, avait gardé le silence.

Mais, dans la soirée, pendant qu'une grande fille rousse, sèche et prétentieuse, jouait tant bien que mal un morceau tiré de la *Fille du Régiment*, et que sa mère, en écoutant, se pâmait d'admiration, M. Rousselet vint s'asseoir près de Mlle Lormeau.

—Ainsi, mademoiselle, dit-il, vous êtes la tante de M. Georges de Santenay.

—Vous connaissez sans doute mon neveu, monsieur?

—Oui, par tout le bien que j'entends dire de lui; et puis, je l'ai vu une fois à Aubécourt.

—Il était fort épris de Mlle Marthe Raclot, et cette rupture, que vous connaissez, monsieur Rousselet, lui a causé un grand chagrin; nous parviendrons difficilement à le consoler.

A ce propos, monsieur, vous me seriez très agréable en me disant pourquoi et d'une façon si inattendue, Mlle Raclot a déclaré à mon neveu et à son père qu'elle ne voulait plus se marier.

—Comment! répliqua le notaire avec surprise, c'est Mlle Raclot qui n'a plus voulu épouser votre neveu.

—Oui, monsieur.

—Eh bien! mademoiselle, tout le monde, à Aubécourt, croit au contraire, que c'est M. Georges de Santenay qui n'a plus voulu de ce mariage.

—Ah! le monde croit cela? Il se trompe, monsieur. La vérité est la vérité. Georges de Santenay a subi un affront; mais il ne touche pas à notre honneur, Dieu merci, et nous n'avons pas à en rougir.

—Bien certainement, mademoiselle, et M. Georges de Santenay ne peut que gagner en estime et en considération pour ne pas avoir épousé Mlle Raclot.

—Que voulez-vous dire, monsieur?

—Est-ce que Mlle Lormeau ne sait pas ce qu'est M. Raclot?

—Je sais que M. Raclot est un riche propriétaire à Aubécourt.

—Et c'est tout?

—Je ne suis jamais allée à Aubécourt; je n'ai jamais vu M. Raclot et je ne le connais pas autrement.

—Alors, vous ignorez qu'il y a vingt et quelques années, il n'était qu'un pauvre domestique de ferme.

—J'ignorais cela, en effet, monsieur. Ainsi, sa fortune lui vient d'héritages?

—Connaissez-vous le chiffre de la fortune de M. Raclot? demanda le notaire, évitant de répondre à la question que lui adressait la vieille demoiselle.

—Mon Dieu non, monsieur, et je vous avoue que mon neveu, le général de Santenay et moi, ne nous en sommes guère préoccupés.

—Quelle dot M. Raclot donnait-il à sa fille?

—Cinquante mille francs.

—Il ne se montrait pas excessivement généreux, fit le notaire en souriant. Eh bien, mademoiselle, on peut hardiment évaluer aujourd'hui la fortune de M. Raclot à un million et demi.

—En vérité! exclama Mlle Lormeau.

—En terre seulement, M. Raclot possède plus d'un million, et je suis à peu près certain qu'il a plus de quatre cent mille francs dans son coffre-fort en numéraire et en valeurs mobilières.

Il donnait à sa fille une dot de cinquante mille francs quand Mlle Marthe, dont la mère est décédée, a le droit de réclamer, en se mariant, la moitié de cette fortune, c'est-à-dire l'héritage de sa mère, mariée sous le régime de la communauté. D'après cela, mademoiselle, vous pouvez commencer à juger M. Raclot.

—Dame, je trouve qu'il n'agissait pas honnêtement avec sa fille.

—Je ne saurais vous dire, mademoiselle, pourquoi Mlle Raclot n'a plus voulu épouser M. Georges de Santenay; il y a là un mystère. Mais je ne serais pas surpris en apprenant un jour que la jeune fille a subi l'influence de son père. M. Raclot a probablement eu peur d'être forcé de rendre à sa fille et à son gendre ses comptes de tutelle.

Mais c'est donc un avare, ce monsieur Raclot.

—Oh! s'il n'était qu'avare!

—Vous m'effrayez, monsieur Rousselet.

—Je n'ai rien à dire de Mlle Marthe, que je connais à peine et qui a été, paraît-il, très bien élevée.

—Chez les dames dominicaines, monsieur, au même pensionnat que ma nièce, Mathilde de Santenay.

—Je sais cela, mademoiselle; les deux jeunes filles, à peu près du même âge, s'étaient liées d'amitié.

—Oui, monsieur, et l'amour de mon neveu pour mademoiselle Marthe fut la conséquence de cette amitié entre les deux jeunes filles.

J'ai eu l'occasion de voir Mlle Raclot plusieurs fois chez mon beau-frère, le général; c'est une jeune fille charmante sous tous les rapports; on ne dirait point qu'elle est la fille d'un paysan, car elle a une grande distinction; elle est gracieuse, aimante, très douce, très instruite, spirituelle et possède l'art de se faire aimer; aussi avais-je approuvé, sans même faire une objection, le mariage de mon neveu.

—Malheureusement, mademoiselle, elle est la fille de M. Raclot. Et, malgré la grande fortune de ce dernier et les belles qualités de Mlle Marthe, au lieu de regretter que son mariage n'ait pas eu lieu, M. de Santenay doit s'en féliciter.

—Pourquoi, monsieur?

—En épousant Mlle Raclot, M. Georges de Santenay eût perdu l'estime de tous les honnêtes gens.

—Mon Dieu, monsieur Rousselet, mais qu'est-ce donc que ce M. Raclot.

—Un homme complètement déconsidéré, mademoiselle.

—Oh!

—Bien que les moyens dont il s'est servi pour s'enrichir soient connus de tout le monde dans la contrée, poursuivit M. Rousselet, si j'étais le notaire de M. Raclot, mon devoir serait de garder le silence et je ne me ferais pas ici l'écho de mille voix indignées; mais je n'ai des relations d'aucune sorte avec M. Raclot, et puis je crois rendre un sérieux service à la famille de Santenay en l'édifiant sur le compte d'un homme dont M. Georges de Santenay a été sur le point d'épouser la fille.

Peu de temps après avoir acheté l'étude de Me Poncelet et m'être installé à Aubécourt, j'ai eu connaissance par la rumeur publique d'abord et ensuite par les papiers de l'étude, des manœuvres odieuses, je pourrais dire criminelles de M. Raclot; alors je lui ai déclaré tout net que je ne voulais me mêler en quoi que ce soit de ses affaires. Il se l'est tenu pour dit et a pris un autre notaire. Quand l'étude est obligée de lui fournir certains renseignements, c'est au premier clerc qu'il s'adresse.

Ici, et très brièvement, du reste, le notaire fit connaître à la vieille demoiselle les agissements iniques du féroce usurier.

Mlle Lormeau était au comble de la stupéfaction.

Ah! c'était bien un grand misérable, un vil coquin, ce paysan qui, par-dessus tout, avait encore l'audace de se donner des airs de châtelain.

Et son neveu avait failli épouser la fille d'un pareil homme!

A cette pensée, elle se sentait frissonner dans tout son être.

—Maintenant, mademoiselle, reprit Me Rousselet, vous comprenez pourquoi je vous disais tout à l'heure, que Georges de Santenay n'avait pas à regretter, mais au contraire à se féliciter, de ne pas avoir épousé Mlle Marthe Raclot.

—Ah! monsieur, si ce mariage s'était fait, malgré notre ignorance des horribles choses que vous venez de me révéler, c'était le déshonneur de mon neveu! Et quelle honte pour notre famille!

Il faut, en effet, monsieur Rousselet que ce Raclot soit un homme bien épouvantable pour que sa fille ait été forcée de s'éloigner de lui.

—Ah! vous savez que Mlle Raclot a quitté son père?

—Oui, monsieur, mais je n'en connais pas la cause.

—A Aubécourt, mademoiselle, on n'est pas mieux instruit que vous.

—On doit savoir, toutefois, où est actuellement Mlle Raclot?

—On ne le sait pas du tout, mademoiselle.

—Par exemple! Décidément, monsieur Rousselet, cette jeune fille est une énigme vivante.

—Je ne sais, mademoiselle; dans tous les cas on peut dire que Mlle Raclot est une jeune fille bien étonnante. En quittant Aubécourt d'une façon toute mystérieuse, elle a fait à sa réputation un tort considérable.

—Ah! Et comment cela, monsieur?

—Par une fâcheuse coïncidence, mon premier clerc est parti d'Aubécourt le même jour que Mlle Raclot.

—Alors, monsieur?

—Alors, mademoiselle, on prétend que le clerc était au mieux avec Mlle Raclot, et qu'ils s'étaient entendus pour partir ensemble.

—Mais ce que vous me dites est affreux, monsieur; est-ce que vous croyez cela?

—Non, mademoiselle, non, car je ne me permets jamais de juger la conduite des autres sur des apparences qui sont souvent trompeuses.

M. Bertillion,—c'est le nom du clerc,—est un garçon très intelligent; mais il a une assez mauvaise tête et est d'une susceptibilité excessive. Sur une simple observation que je lui ai faite, un peu vivement peut-être, il a pris la mouche et a abandonné l'étude, sans avoir même la politesse de me dire: Monsieur, je m'en vais!

Comme je vous l'ai dit, il est malheureusement parti d'Aubécourt le même jour que Mlle Raclot, et cette coïncidence a donné lieu à des suppositions malveillantes on ne peut plus regrettables.

—Oui, regrettables, murmura Mlle Lormeau.

M. Rousselet la quitta pour répondre à sa belle-mère, qui l'appelait.

Tout le reste de la soirée, Mlle Lormeau fut songeuse, et elle se retira avant minuit.

Le lendemain, elle arriva chez le général de Santenay à onze heures. Elle avait hâte de répéter ce que le notaire d'Aubécourt lui avait dit la veille. Toutefois, elle dut attendre, car elle tenait à parler en présence de Georges, et le jeune ingénieur n'arriva que juste au moment où l'on allait se mettre à table. Seulement la vieille demoiselle avait annoncé qu'ayant causé avec le notaire d'Aubécourt, elle était parfaitement renseignée au sujet de M. Raclot. En excitant ainsi la curiosité, elle préparait ses effets.

Dès que le moment fut venu, on la pressa de parler.

—Eh bien! dit-elle, s'adressant à sa nièce, Mlle Marthe Raclot est-elle à la ville chez les dames dominicaines?

—Non, ma tante, répondit la jeune fille.

Mlle Lormeau hocha la tête.

La figure de Georges se décomposa et il s'agita sur son siège avec un malaise visible.

—Je n'ai pu savoir, reprit la vieille demoiselle, pour quelle raison Mlle Marthe Raclot a renoncé à se marier, ni quel motif l'a déterminée à quitter son père pour aller où? Nul ne le sait; c'est un autre mystère. Mais, par compensation, j'en ai appris de belles sur M. Raclot. Ah! c'est à faire dresser les cheveux sur la tête! Et dire que nous ignorions tout cela!

Aussitôt, avec une exactitude qui prouvait son excellente mémoire, elle répéta ce que lui avait dit le notaire d'Aubécourt concernant Mathurin Raclot.

Le général, Mathilde et Georges lui-même étaient sous le coup d'une douloureuse surprise.

Mlle Lormeau continua:

—Cela nous apprendra à être plus prudents à l'avenir, à ne rien faire avec précipitation, à aller doucement et, avant tout, à nous enquérir de ce que sont les gens.

Comme l'a fort bien dit le notaire, Georges, tu n'a plus qu'à te féliciter de ne pas avoir épousé Marthe Raclot. Ah! mon pauvre ami, dans quel horrible guêpier tu as failli te fourrer!

Le jeune homme restait silencieux la tête inclinée sur sa poitrine.

—Ma sœur, dit le général, nous avons eu tort, je le reconnais, de ne pas prendre des renseignements sur la famille de Mlle Marthe; mais nous ne voyions qu'elle, et comme nous, ma sœur, vous avez été séduite par son adorable caractère et ses rares qualités.

—Ce qui prouve, mon frère, que tous nous avons été irréfléchis et imprudents au même degré; mais, grâce à Dieu, nous voilà sortis sains et saufs de cette déplorable aventure.

Maintenant, Georges, continua la tante, tu n'as plus qu'à te guérir vite de ton fatal amour et à tourner les yeux vers une autre belle jeune fille, qui sera digne de toi et de nous.

—Ma sœur, répliqua gravement M. de Santenay, assurément Georges ne doit plus penser à Mlle Raclot; mais parce que son père est un misérable, il ne s'ensuit pas qu'elle ait perdu une seule de ses qualités personnelles et qu'elle ait démérité à mes yeux. Non, ma sœur, non, celle qui fut l'amie de Mathilde est toujours la charmante et bonne jeune fille que j'ai reçue dans ma maison.

—Oh! mon frère, est-ce bien vous qui parlez ainsi?

—Oui, c'est moi. Mais, je vais plus loin, ma sœur, et je dis que Mlle Marthe Raclot est la jeune fille la plus noble que je connaisse, que je regrette sincèrement qu'elle ne puisse être la femme de mon fils, ma seconde fille, et j'ajoute qu'elle a droit au respect de tous.

—En vérité, mon frère, s'écria Mlle Lormeau, je ne vous comprends plus.

Georges avait relevé la tête et regardait son père avec surprise.

—Ma sœur, mes enfants, poursuivit le vieillard en s'animant de plus en plus, je me suis demandé, comme vous, pourquoi Mlle Raclot n'avait pas voulu se marier, et pourquoi elle avait quitté son père; eh bien, maintenant, j'en connais la cause: Marthe a appris, d'une façon ou d'une autre, peu importe, quel homme était son père, et, je dis avec assurance, sûr de ne pas me tromper, que cette affreuse découverte a été l'unique et véritable mobile de la conduite de Marthe.

—Oui, oui, mon père, c'est cela, vous avez raison! s'écria Mathilde.

Georges avait l'air de sortir d'un rêve.

Quant à Mlle Lormeau, elle n'était nullement convaincue, et elle restait raide et froide sur son siège, ayant sur les lèvres un sourire incrédule.

—Oh! la brave fille! Oh! la noble enfant! exclama le général, se laissant aller à l'enthousiasme de son grand et généreux cœur.

Mathilde, les yeux pleins de larmes, se jeta au cou de son père et l'embrassa.

A ce moment, on vint prévenir la jeune fille qu'une femme pauvre du village, qu'elle attendait, était là.

Cette pauvre femme était une veuve, mère de deux enfants en bas âge, à laquelle Mlle de Santenay s'intéressait. Elle venait chercher du linge et de chauds vêtements d'hiver que Mathilde voulait lui donner pour ses enfants

La jeune fille sortit, en disant:

—Je vais revenir:

Mlle Lormeau rapprocha son siège de celui de M. de Santenay.

—Mon frère, dit-elle, il faut que vous sachiez, ainsi que Georges, une chose dont je ne pouvais pas parler devant Mathilde; je crois bien, mon frère, que vous n'allez plus avoir pour Mlle Marthe Raclot la même admiration.

Et la vieille demoiselle conta, en regardant ironiquement M. de Santenay, comment le départ de Marthe ayant coïncidé avec celui du clerc de notaire, avait été interprété par les habitants d'Aubécourt.

—Je savais cela, ma tante, dit Georges avec un accent de tristesse navrante; oui, voilà ce qu'on dit, non pas seulement à Aubécourt, mais dans toute la contrée.

—Que ce soit vrai ou faux, Mlle Raclot n'en est pas moins et à tout jamais perdue de réputation. Mais, comme on dit, il n'y a pas de fumée sans feu... Où est allée Mlle Raclot? Personne ne le sait.

L'autre jour, Mathilde était convaincue que son ancienne amie était chez les dames dominicaines; nous savons maintenant qu'elle n'y est pas. Vous aurez beau dire, mon frère, tout cela n'est pas clair.

—Pauvre jeune fille! murmura M. de Santenay.

—Vous la plaignez!

—Oui, ma sœur, car elle est doublement à plaindre.

—Ainsi vous croyez que ce qu'on dit à Aubécourt?...

Les yeux du vieux soldat s'enflammèrent.

—Ce qu'on dit à Aubécourt est infâme! s'écria-t-il, et les gens de ce pays sont de lâches gredins! On ne touche pas ainsi à la réputation d'une jeune fille! Et si je me trouvais en face d'un de ces misérables, je lui arracherais les oreilles.

—Alors, mon frère, vous ne croyez pas?

—Moi, croire à de pareilles sottises, jamais, jamais! Je connais Mlle Marthe, et c'est parce que je la connais que je la défends comme je défendrais ma fille; je fais plus, ma sœur; moi, le vieux général de Santenay, je me porte garant de l'honneur de cette jeune fille odieusement calomniée.

—Ah! mon père, mon bon père, quel bien vous me faites! s'écria Georges d'une voix vibrante; mais, si vous saviez, si vous saviez....

—Si je savais quoi....

—Mon père, répondit le jeune homme avec douleur, je suis un de ces misérables lâches que votre parole vient de flageller.

—Toi, Georges!

—Mon père, j'ai cru que Marthe était coupable!

—Tu ne l'aimes donc plus?

—Je l'aime plus aujourd'hui que je ne l'ai jamais aimée!

—Et, fit le général avec l'accent du reproche, tu as douté d'elle, Georges, toi qui devais être le premier à prendre sa défense contre tous!.... Mais vers qui tendra-t-elle ses mains suppliantes, cette malheureuse et innocente victime, si ceux qui la connaissent et qui l'aiment l'abandonnent!

—Mon père, je suis honteux d'avoir si facilement prêté l'oreille à des propos méchants, je le regrette amèrement, et j'en demande pardon à la pauvre Marthe.

—Comme vous, mon frère, dit Mlle Lormeau, je veux croire que Mlle Marthe a été calomniée, qu'elle est innocente; mais en est-elle moins la fille de son père, et votre fils peut-il garder l'espoir de lui donner son nom.

—Ceci, ma sœur, est une grave question, répondit gravement M. de Santenay; tout en gardant notre droit de plaindre la pauvre Marthe et de ne lui refuser aucun témoignage de sympathie, nous savons mon fils et moi, ce que nous nous devons à nous mêmes et ce que nous devons à l'opinion publique: Georges ne peut plus songer à épouser Mlle Raclot; il y a là une question d'honneur.

—A la bonne heure, approuva Mlle Lormeau.

Le jeune homme laissa échapper un long soupir.

XII

Trois mois s'écoulèrent. Aucun événement, aucun incident n'était venu modifier la situation. On ne savait toujours point que Mlle Raclot était institutrice au pensionnat des dominicaines. Georges de Santenay ne parvenait pas à oublier Marthe, et Marthe pensait toujours à Georges. La jeune novice se disait tristement qu'elle attendrait bien longtemps pour être en état de se consacrer à Dieu.

On était arrivé à la mi-avril, aux premiers beaux jours du printemps.

Une après-midi, étant dans son grand herbage des Neues, au milieu des bœufs achetés aux dernières foires, M. Raclot fut frappé, tout à coup, d'une attaque de paralysie.

On le releva, on courut chercher une voiture et on le transporta chez lui, où le médecin qu'on était allé prévenir en toute hâte ne tarda pas à arriver.

La paralysie n'était que partielle et ne mettait pas le malade en danger de mort.

M. Raclot, qui avait une peur horrible de mourir, se sentit rassuré.

En effet, grâce aux soins qui lui furent donnés, il était remis sur pied au bout de dix jours. Seulement, il ne pouvait plus remuer le bras gauche et la partie gauche du visage, la bouche comprise, était affreusement déformée.

M. Raclot considéra que c'était peu de chose, du moment que la tête était toujours bonne.

Mais le médecin avait eu la cruauté de lui dire qu'il devait veiller sur lui, de bien prendre garde, attendu que, s'il avait une nouvelle attaque, il n'en serait pas quitte à si bon compte.

Ces malencontreuses paroles troublèrent la tranquillité de M. Raclot, empoisonnèrent sa douce existence par des craintes continuelles. Le matin, le soir, à toute heure du jour et de la nuit, quand il ne dormait pas, il avait la mort devant lui.

C'était l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête.

Il avait beau se raidir, se dire qu'il était bête, la peur de mourir le poursuivait partout et sans cesse.

Cela ne l'empêchait pas de vouloir acheter, sur le territoire de Ligoux, la prairie de la Saulaie, qui lui faisait envie depuis longtemps. Le propriétaire était dans une situation critique, il lui fallait de l'argent. Déjà M. Raclot lui avait fait offrir par son notaire la moitié à peine de la valeur de l'herbage. Il avait repoussé avec colère l'offre dérisoire. Mais il ne trouvait pas un autre acquéreur, ce que savait très bien M. Raclot.

Et le riche paysan se disait:

—Il a beau faire, il y viendra.

Mais la paralysie n'avait pas non plus dit son dernier mot.

Un soir qu'il avait très bien soupé, avec un appétit qu'il ne se connaissait plus, M. Raclot se coucha enchanté de sa personne et en pensant qu'avant huit jours la prairie de la Saulaie serait à lui.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 3 septembre 1887.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Échanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$776,172 00	$145,420 00
Même temps la semaine dernière	586,964 00	115,075 00

MONNAIE ÉTRANGÈRE.

Dollar mexicain	75	
Pièces de 5 francs	90	
Pièces de 20 francs	$3.80	3.90
Souverains	4.80	4.90
Pièces de 10 thalers	7.50	....
Doublons espagnols	15.40	
Doublons patriotes	15.35	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicains	....	19.40
Or de l'Amérique du Sud	[illegible]	[illegible]
20 marcs prussiens	4.60	4.75
Or de la Californie	[illegible]	
Or américain, poids léger	96	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande, assez abondant et stable.

Prêts sur demande: aux banques 6 à 7 pour cent; en dehors des banques, 7 à 8 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel	7 pour cent
" A1	7@8 ..
Prêts sur garanties collatérales	6@8 ..
Hypothèques A1	7@8 ..

New York—Taux de l'argent, 3 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4, consols, 101⅛ à 101 9/16; argent en lingots à 45; U. S. 4's, 129⅛.

Paris—Rentes, 82.17½.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial à 93⅞.

Le STERLING est calme.

Connaissement de navire A1 clear	478 @478½
Traites de banques	483

Les FRANCS sont calmes.

Francs de commerce	5.28½@5.27½
Traites de banques	5.22½

LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Traites de commerce 25 à 50c d'escompte.
Traites de Banques $1 00 de prime.
Les banques tirent des chèques à $1 50 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau à 11 A. M.

$3,500 Louisiana 4's	85⅜
5,500 do	85½
$1,000 Bons à prime	126
$1,000 City 5's	95⅛

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
Canal & Banking Co	100	....	....
Citizens	100	....	95⅛
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	145	....
Hibernia National	100	145	....
Louisiana National	100	....	143
Metro. Loan & Savings	100	....	121
Mutual National	100	123	....
N O National	100	418	....
People's	50	58½	62
State National	100	....	107
Union National	100	103⅛	106
Whitney National	100	150	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	....	84
Factors and Traders Ins	100	....	75
Firemen's	50	....	....
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	84
Home Ins	100	....	80
Hope Ins	100	....	97½
Lafayette	50	67½	....
Merchants Mutual	100	53	54½
Mechanics and Traders	100	....	106½
N Orleans Ins As	20	....	....
N Orleans Ins Co	50	25	26½
People's Ins	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	....	....
Southern Ins Co	100	....	....
Teutonia	100	....	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	74½	....
Crescent City	100	61½	64½
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	99½	....
Orleans	50	51½	57
St-Charles Street	50	66½	68½
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	....
O C Slaughterhouse	50	31¾	32
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	50	11¼	11½
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Metairie Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	86	89
N O Waterworks Co	100	61½	....
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	80	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co	100	....	85
Louisiana Electric L't Co	100	55	100
Jockey Club	....	....	....
Bons d'État.			
Louisiana 4 s		85⅛	85¾
" Three (Baby bonds)		....	....
Bons de ville.			
Premiums		125½	126½
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6 s		107	....
" Crossman		109	110¼
Consolidated Extended		107	....
" Crossman		109	110¼
Extended 6's		....	....
" Railroad		....	....
" Waterworks		....	....
" Park		....	....
City 6 0/0 certificates		102½	....
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		103½	....
City 5		94⅞	96⅛
City 7's old		....	....
" new		....	....
" gold		....	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Stock Exchange Stock		....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		....	....
U S 6 0/0		....	....
Canal & Claib. St RR mort		....	....
C. St. L. & N. O. R. R. Co		....	....
Jackson RR 2d mort. cons		....	....
Jackson RR 2d mort. debt		106	....
Morgan's L & T 1st gold mort		....	....
N O Pacific RR 1st gold mort		....	....
St Charles Hotel Co mort		....	....
Crescent City 1st		....	....
" new		....	....
N O City RR Co mort		....	....
St-Charles St RR mort		....	....
N O Waterworks Co mort		114½	....
La Ice Mfg Co mort		....	....
Loves S. Cotton Press mort		....	....
La Electric L. 1st mort		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		60	....
State Warrants Ordin. 1885		43	....
do do do 1886		43	....
do do de 1887		90	....
Police Cts		....	....
School Cts		....	....
City Scrip, old		92	....
" new		....	....
Jan. In. Cts. on State Consols		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	....
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		23	....
Unpaid State Coupons prior to No 12		40	....
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.

Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour ce marché, du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1000 balles, comprenant — balles après 2:30 p. m. hier

Le marché est faible et irrégulier.

Les cotons tachés sont de ½ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	6⅞	6⅞	7
Ordinary	7	7	7¼
Good Ordinary	8⅛	8⅛	[illegible]
Low Middling	8⅞	8⅞	[illegible]
Middling	9⅛	9⅛	[illegible]
Good middling	9⅝	9⅝	[illegible]
Middling Fair	9⅞	9⅞	10
Fair	10⅛	10⅛	10⅛

FUTURS.

Calmes.

Septembre 8.89 à 8.90; octobre 8.79 à 8.80; novembre 8.75 à 8.76; décembre 8.79 à —; janvier 8.84 à 8.85; février 8.93 à 8.94; mars 9.02 à 9.03; avril 9.12 à 9.13; mai 9.21 à 9.22; juin 9.30 à 9.32.

Les ventes donnent 19,900 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 9⅛; à Galveston à 9⅛; à Mobile à 9⅛; à Savannah 9 1/16; à Charleston 9⅛ à 9 5/16; à Wilmington à 9⅛; à Norfolk à 9⅛; à Baltimore à 10; à New York 10; à Boston à 10⅛; à Philadelphie à 10⅜; à Memphis à 9⅛; à Augusta 9.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Ferme.

Cotes: Ordinary 7 7/16, Good Ordinary 8 15/16; Strict Good Ordinary 9¼; Low Middling 9⅝; Middling Uplands 10; Middling Orleans 10⅛; Middling Texas 10⅛.

FUTURS.

A peine stables.

Septembre 9.41 à 9.42; octobre 9.25 à 9.26; novembre 9.18 à 9.19; décembre 9.18 à 9.19; janvier 9.23 à 9.24; février 9.30 à 9.31; mars 9.37 à 9.38; avril 9.45 à 9.46; mai 9.52 à 9.53; juin 9.58 à 9.60; juillet 9.64 à 9.66.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 4873 balles; même temps l'année dernière, 1799 balles; à tous les ports des Etats-Unis, [illegible] balles; même temps l'année dernière, [illegible] balles.

EXPORTATIONS A L'ÉTRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 4,366 balles, même temps l'année dernière, — balles; de tous les ports des Etats-Unis 14,345 balles; même temps l'année dernière, 9,966 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 12,264 balles, même temps l'année dernière, 14,993 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 67,301 balles, même temps l'année dernière, 106,750 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Calme et sans changement.

Coton—5⅛d pour le middling Uplands et 5⅛d pour le Middling Orléans.

FUTURS

1 p. m.—Stables.

MARCHÉ DU HAVRE.

La demande est bonne et les prix sont fermes.

Coton—65 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 66 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MÉLASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—Open kettle et Centrifugal forts.

Ventes 250 barils et 0 boucauts de sucre et 2 barils domestiques.

OPEN KETTLE—

Choice	—@—
Strictly prime	—@—
Prime	—@—
Fully fair	—@ 5⅛
Good fair	5⅛@—
Fair	—@—
Good common	—@—
Common	—@—
Inferior	—@—

CENTRIFUGAL—

Plantation granulated	—@—
Off granulated	—@—
Choice white	—@—
Off white	6 @6 1/16
Gray off white	—@—
Choice yellow clarified	—@ 6⅛
Prime yellow	6 [illegible]@—
Off yellow	—@—
Seconds	4½@ 5⅝

MÉLASSE—Open kettle nominal.

Fancy, Choice, Strict prime, Good prime, Prime, Good fair, Fair, Good Common, Common, Inferior — Nominal

CENTRIFUGAL—Ferme.

Fancy	22 @ 2[illegible]
Choice	22 @ 2[illegible]
Strictly prime	22 @ 23
Good prime	22 @ 25
Prime	22 @ 25
Fair	—@—
Good fair	22 @ 25
Good common, Common	18 @ 21
Inferior	—@—

SIROP—75c à —.

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Actif et très fort.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Prime	5 @5¼
Good	4½@4⅞
Fair	4⅛@4⅜
Ordinary	4 @4¼
Common	4 @4⅛
No 2	[illegible]

RIZ BRUT—Actif et fort. $2 40 à 4 00 le baril de 162 livres.

RIZ POLI—Par ton. $12 00 à 13 00.

SON—Par ton. $6 00 à 7 00.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES ET GRAINS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Extra fancy $3 85 à 3 95; Fancy $3 65 à 3 75; le baril; choix $3 20 à 3 30; family — à —.

FARINE DE MAIS—$2 35 à 2 45.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 62½ à 4 75 le baril; extra fancy $4.25; fancy $4 00; choix; $3 62½ à 3 75; Minnesota flour, bakers $4 62½; patente 5,00.

FARINE DE MAIS—$2 50. CREAM MEAL—Choice $— à 3 00. GRU FIN—Choice $3 40 à 3 50. GRU—Nominal à $3 50 le baril. FARINE DE SEIGLE—$3 50. OAT MEAL—Coarse $6 75; fine $6 50 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — Le marché est coté à 50c. pour le blanc; à 54 pour le mêlé et à 56 pour le jaune.

AVOINE—De l'Ouest 35 à 35½ du Texas nominal.

SON—75 à 80c.

FOIN—Prime $19.00 à 20.50; Choice $21.00 à $2,00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 3 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$16.00.

VIANDES SALÉES SÈCHES — Épaules, 5 75; short clear sides à 8⅝; short rib sides à [illegible]; long clear à —;

BACON—Épaules à 6⅝; short rib sides à 9⅛; long clear sides à 9⅛; short clear [illegible]

GRAISSE—En tierçons, raffiné, à 6⅝.

JAMBON—12 à 13.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le pork, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing — Prime mess $13 50 à 14 00, pig pork $7 00 à 7 25 le demi-baril, $14 00 à 14 50 le baril; extra prime and rump pork $12 50 à 13 00, Plain [illegible] canvassed shoulders [illegible]; Boston cut shoulders fancy, small, [illegible]; pic-nic [illegible]; S. c. breakfast bacon [illegible]; choice to fancy s. c. hams [illegible].

BŒUF—Jobbing—Extra plate beef à $9 25 à 9 50; plate beef $8 50 à 9 00 le baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $7 50 le baril; New York Fulton Market $6,00 à 5,25 le demi-baril.

ÉPICERIES

Les prix suivants sont pour de petits lots.

CAFÉ—Prime 21⅛; good 21¼; fair 20⅞; ordinary 20¼; common 19⅞ la livre.

THÉ—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 90c à $1 00; fine to choice 50 à 80c; hyson and young hyson, 35 à 30 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra $7 à 28; extra firsts à 25; firsts à 22 à 23; seconds à —; Western Dairy- Extra 20 à extra firsts 17 à 18; first — à —; common à 12 à 14. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, à 13; Western Cheddars full cream à 12⅝; Western twins, full cream, fancy, — à 12⅝; Ohio flats, fancy full cream,—à 12⅛; Ohio flats, part skims choice 7 à 8; Western flats, skims, à 6 à 7.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt [illegible]; pochet Salt 1⅛ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight [illegible] la livre.

AMIDON—2¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ⅛ à 1c de plus par livre

DU PAYS—Pêches 50c à $1 00 la boîte; Pommes $1 50 à 2 50 le baril; Poires 75c à $1 25 la boîte; Raisins à $2 00 à $2 25 le crate; Melons d'eau $6 00 à 12 00 le 100; Melons français nom. le 100; [illegible]

ÉTRANGERS—Oranges impériales — à — la boîte, oranges de Palerme $— à —; oranges de Messine $— à —; Citrons de Havane $— à —; Citrons de Messine $5 00 à 6 00; Citrons de Palerme $5 00 à 6 00; Raisins layer new $2 10 la boîte; [illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

POMMES DE TERRE — De l'Ouest [illegible].

PATATES DOUCES—$1 50 à 2 00.

[illegible]

PEAUX — Chevreuil 15c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c

MOUSSE—Noire 2 à 2½c la livre; grise [illegible].

PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 45c la livre; commun 10 à 15c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime. — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABACS EN FEUILLES — Lugs heavy 4 à 7c; light 3 à 11; leaf 7½ à 14; burley 12 à 20.

TABAC MANUFACTURÉ—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 60c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 26 à 35c. Bright navy, 30 à 46c., fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 67c; granulated smoking 25 à 60.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch, $1 50 à —; goudron $2 25 à — le baril; $2 00 à — le demi baril. Résine—D E F $1 05, G $1 10, H $1 20; I $1 30, K $1 40, M $1 60; N $1 70; W G, $2 00; W W $2 25. Essence de térébenthine à [illegible] jobbing 2 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging 1¾ livre 7⅛ à 7½c la yarde; 2 livres 7⅞ à 8c, 2¼ livres, 9 à 9¼c, bailing twine 10c la livre.

COTTON TIES—$1 20 le paquet

CHARBON.

PITTSBURG—Détail—Famille 50c le baril, $6 00 le tonneau, Anthracite $9 00 à 9 50 le ton., [illegible] le tonneau en gros [illegible] le baril.

ALABAMA—Prix steam coal 40c le baril; Splint 45c; Mahoma coal, pour familles, 50c; Monongahela 60c. Prix coal sur chars, par le L. and N. RR $3 50 le ton.; Mahoma coal $4 75 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 20@ 2 25
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50@ 3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25@ 2 75
Pomme	2 25@ 2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon	4 00
1878	5 50
1875	5 75
1870	6 50
1865	7 40
1858	8 00
1848	12 00
Gaud Dupuy & Cie Cognac 1882	5 50
1878	7 00
1864	9 00
1848	10 25
Bisquit, Dubouche & Co, Cognac 1878	4 50
1870	5 50
1848	9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05@ 1 15
Ouest	1 10@ 1 15
Bourbon	1 40@ 3 50
Seigle	1 50@ 3 50
Ecosse, importé	4 00@ 4 25
Irlande, importé	4 00@ 4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	9 00
GENIÈVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@ 1 15
Hollande, par gallon	2 75@ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50@ 9 00
Holland, par caisse	7 25@ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	34@ 45
Zinfandel No 1, le gallon	65@ 75
Clarets importés — Ordinaire par baril	57 00@ 60 00
Clarets de famille, par baril	65 00@ 75 00
Clarets fins, le baril	90 00@175 00
Médoc, la caisse	5 00
St Julien, la caisse	6 50
Margaux, la caisse	7 00
Pontet Canet, la caisse	10 00
Larose, la caisse	14 00
Léoville, la caisse	14 00
Château Lafitte, la caisse	24 00
Ordinaire, la caisse	3 00@ 3 50
Château Dillon, par cask	125 00
Mousquetaire, par cask	105 00
Château Dillon, par caisse	7 50
VINS BLANCS—California, le baril	55@ 75
Importé de famille, la barrique	80 00@ 90 00
Importé fin, la barrique	90 00@175 00
Graves, la caisse	6 00
Sauternes, la caisse	6 00
Haut Sauternes, la caisse	10 00
Latour Blanche, la caisse	15 00
Château Yquem, la caisse	20 00@ 25 00
Ordinaire, la caisse	3 25@ 3 50
Muscat, la caisse	4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50@ 5 00
Madère, la caisse	12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@ 1 10
Sherry, Genuine Xeres, le gallon	1 50@ 5 00
Sherry, la caisse	9 00@ 25 00
Porto vieux, la caisse	6 00@ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts. par caisse	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay, Extra Dry	24 75
Delbeck & Co.'s extra dry, qts.	27 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	27 50
D. B. Pol & Co.'s qts	33 00
Perrier Jouet—Couronne Royal quarts	28 50
Perrier-Jouet—Spécial, quarts	28 50

Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. gross	2½@ 4
Sur to commun	2 @ 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00@16 00
2me qualité, par tête	$10 00@15 00
Vaches communes et vieilles	7 00@10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00@ 6 00
2me qualité, par tête	3 00@ 5 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	7 00@ 9 00
2me qualité, par tête	5 [illegible]@ 6 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	5 @ 5
Fair Ouachita par liv. gross	3½@ 4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50@ 3 00
Fair, par tête	1 00@ 1 50
VACHES LAITIÈRES—1re qualité, par tête	60 00@80 00
2me qualité, par tête	20 00@50 00

[illegible]

Boîtes.

3 Tchoupitoulas et Valmont.
4 [illegible]
5 Washington et Chippewa.
6 Marché de la rue Nouvelle.
7 Carondelet et Mathilde.
8 Prytanie et Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Melpomène et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Orléans.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 20 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tr[illegible]
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 [illegible]
[illegible]
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steam, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Potpie.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Bagatelle.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
516 Louisa et Remparts.
[illegible] Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
[illegible] Bayou et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanie et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliseé.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanie
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Coliseé et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence.
24 Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat.
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Aue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Station de [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorites pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 septembre.
LA NORMANDIE, Kersabiec, samedi, 10 sept.
LA BOURGOGNE Frangeul, samedi, 17 sept.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) ... $80 et $100
Deuxième classe ... $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec ameublement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
63 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 7 septembre à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE ½ P. 0/0

Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 4 juin 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, au dépôt des passagers du L. & N. au pied de la rue Canal, comme suit:

Les Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing à ... 1 p. m.
Les Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les samedis prolongeant ce course jusqu'à Old Landing à ... 4 p. m.

EXCURSIONS.

Les Mercredis, pour Mandeville et Old Landing à ... 8 a. m.
Les Dimanches pour Mandeville et Old Landing à ... 6:45 a. m.
Les Mercredis, pour Mandeville et Madisonville à ... 6 p. m.
Les Dimanches, pour Madisonville directement à ... 6 p. m.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à ... 5 a. m.
Old Landing les mardis et vendredis à ... 6 a. m.
Old Landing les mercredis et dimanches, jours d'excursions à ... 3 p. m.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix pour Mandeville et Madisonville [pour chaque voyage] 50 cts. à Old Landing et aux dessus de Madisonville [pour chaque voyage] $1.00.

Jour d'excursion, aller et retour, pour tous les points, $1.00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod

W. G. COYLE, Agent,
No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

		No. 2.	No. 6.
Dép.	Nlle Orléans	9:00 a. m.	[illegible] p. m.
Dép.	Hattiesburg	1:10 p. m.	12:25 a. m.
Arr.	Meridian	3:20 p. m.	3:20 a. m.
Arr.	Birmingham	10:30 p. m.	10:40 a. m.
Arr.	Chattanooga	4:30 a. m.	5:30 p. m.
Arr.	Lexington	3:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr.	Cincinnati	6:42 p. m.	6:40 a. m.

POUR LE SUD.

		No. 1.	No. 5.
Dép.	Cincinnati	[illegible] a. m.	[illegible] p. m.
Dép.	Lexington	11:25 a. m.	11:59 p. m.
Dép.	Chattanooga	10:00 p. m.	9:15 a. m.
Dép.	Birmingham	4:30 a. m.	4:00 p. m.
Dép.	Meridian	10:10 a. m.	11:15 p. m.
Dép.	Hattiesburg	1:30 p. m.	2:15 a. m.
Arr.	Nlle-Orléans	5:30 p. m.	6:15 a. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
54 rue St-Charles.

Heures de départ et d'arrivée du Chemin de fer Pontchartrain.

DÉPART.

	Rue du Canal. A. M.	Janct. Pench. A. M.	
Spécial pour pêcheurs	3:45	4:00	Dimanches.
Train de bat...	6:45	5:30	Tous les jours.
		7:00	Dimanches.
		7:00	Tous les jours.
		8:00	Tous les jours, excepté mercredi.
Train de bat...	8:10	8:20	Mercredis.
	9:10	9:30	Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi.
		9:30	Tous les jours
		10:30	Tous les jours
	11:35	11:45	Mardi et Vendredi.
		11:45 P. M.	Tous les jours.
		1:00	Tous les jours.
Train de bat...	P. M. 1:00	1:10	Lundi et Jeudi.
		2:00	Tous les jours.
		3:00	Tous les jours.
		3:30	Tous les jours.
		4:00	Tous les jours.
Train de bat...	4:00	4:10	Mardi, Vendredi et Sam.
		4:30	Tous les jours.
		5:00	Tous les jours.
		5:30	Tous les jours.
		6:00	Tous les jours.
Train de bat...	6:00	6:10	Dimanche et Mercredi.

De 3 h. P. M. à 10:30 P. M., les trains partent de la Jonction Pontchartrain toutes les demi-heures, tous les jours, excepté le dimanche. Le dimanche, tous les trains partent de la rue du Canal et y arrivent après 3 h. P. M. Tous les trains avec des passagers pour le bateau, partent de la rue du Canal et y arrivent tous les jours.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9:15 A. M.	No 2	4:45 P. M.
No 3	6:00 A. M.	No 4	10:00P. M.
No 5	7.2[illegible] P. M.	No 6	8:15 A. M.

Excursions du Dimanche.

Arrivée ... 8:40 P. M. | Départ ... [illegible] A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville; les Nos 3 et 4 ont des chars dortoirs Pullman entre la Nlle-Orléans et St-Louis, par la voie de Little Rock.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C., à Vicksburg avec le V. S. & P. V. et le M. R. R.; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes; aussi, à St. Louis pour Chicago, Minnesota et Wisconsin, et sont les lieux de plaisance.

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
R. W. HOW, G. P & P. A.
R. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily ... 7:15 am	Atlantic Express, daily ... 8:10 pm
San Antonio Express, daily ... 7:20 pm	New Orleans Express, daily ... 8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $33,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLF WOESTE
A. DELVAILLE

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom	Destination	Arrivée
STEAMERS.		
Alava	Liverpool	1er dist. 27
Caribbean	Liverpool	1er dist. 21
Counseller	Liverpool	3e dist. 10
Chalmette	New York	Alger
Clinton	Havane	Alger
Effective		4e dist. 43
Floridian	Liverpool	1er dist. 21
Gussie	Port Limon	Alger
Harold	Truxillo	Alger
Intrepid	Gênes	4e dist. 44
Knickerbocker	New York	3e dist. 4
Whitney		Alger
NAVIRES.		
De Marthe	Laid up	3e dist. 27
BARQUES.		
Carmelita		3e dist. 26
H L Routh		1er dist. 21
Marie Louise	Brême	4e dist. 45
BRICKS.		
Alfredo		3e dist. 15
GOELETTES.		
R B Locke		Pte Tier

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'État, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'État, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires reçus de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'État, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'État, cent quatre-vingt-dix mille piastres	190,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, durant l'année 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics le 31 décembre 1886.	
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts.	273,579 37
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 0
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts.	563,579 37
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents.	94,949 62
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent dix piastres, 87 cts.	10 6[illegible] 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis savoir:

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par loi livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres	750 00
En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui avaient droit, en vertu de la loi 136 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts.	2,555 13
Pour le paiement des appointements des officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts.	94,158 89
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts.	97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'État de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D 1886.

{L S}

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire

Vingt-Neuvième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance HOPE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 126 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,739 46
Sur les risques de mer	62,169 42
Sur les risques de rivière	28,061 04
	$535,020 [illegible]
A ajouter: Primes non acquises en 1885	1[illegible]4,534 14—$699,556 07
A ajouter: [illegible]	19,883 09
	$[illegible] 16
A déduire:	
Pertes sur les risques d'incendie	$241,498 06
Pertes sur les risques de mer	30,195 14
Pertes sur les risques de rivière	8,792 41
	$[illegible],480 61
Taxes	6,306 35
Réassurances	31,796 81
Primes remboursées	76,509 26
Réduction	51,402 52
Commission	3,190 78
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	[illegible]
	$[illegible]—$514,955 90
	$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées	18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886	100,539 42
	$144,482 17

—ACTIF—

Prêts sur hypothèque	$[illegible] 67
Prêts sur nantissement	[illegible] 00
Billets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,936 43
Bons d'État	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	
Biens fonciers	16,491 84
Dû par des compagnies d'assurance	4,896 59
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	2,304 50
Primes en voie de perception	2,048 07
En caisse	118,755 59
	46,467 44
Total de l'actif	$[illegible]01,982 17

—PASSIF—

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réservé pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$[illegible]01,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 13 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire,
No 136 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un semi dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 90[illegible]—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Everett, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à icelui.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier
28 août—28 31—3 sept